



23-07-2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 23 juillet 2024, à 18 h 13, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Joël Sabourin Saulnier	Harold Wubbolts
	Marc-André Tremblay
	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

Messieurs les conseillers Jonathan Bock, Alexandre Le Blanc, ont motivé leur absence.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**ORDRE DU JOUR**

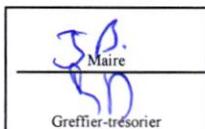
- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
- 4- Parole au public concernant la séance en cours
- 5- Levée de la séance

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2024-07-199

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier



## Séance extraordinaire du 23 juillet 2024

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

**2024-07-200**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

3.

➤ **RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

**2024-07-201**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

IL EST RÉSOLU, les élus en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des élus de la Municipalité.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**



## Séance extraordinaire du 23 juillet 2024

4. > **PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS**

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

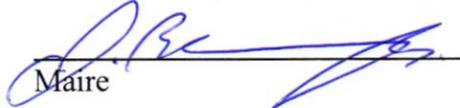
5. > **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-07-202**

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

  
Maire

  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.